

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

L'Anniversaire de la Commune. — La réforme de la loi sur la presse

Tout s'en va ! Les dieux, le respect et le souvenir. Jadis la date du 18 mars ramenait des paroles enflammées, des attitudes héroïques ; aujourd'hui, elle réunit autour d'un morceau de veau et d'une assiette de men-dicants, une trentaine d'estomacs peu difficiles, entraînés là par une demi-douzaine de députés brailleurs. Et tout se passe en famille ; depuis les hors d'œuvre jusqu'au fromage on parle de ses petites affaires, et au café (40 cent. de supplément !) on écoute avec indifférence et ennui les discours verbeux des maîtres-raseurs du Palais-Bourbon.

C'est ainsi que l'on commémore ! M. Rochefort, bien au chaud à la Turbie, où on lui télégraphie de fausses nouvelles dans lesquelles il coupe, selon son habitude, envoie une longue lettre d'explication de son attitude dans l'affaire Dreyfus. Nous voilà bien loin de la Commune ! M. Ernest Roche, emboitant le pas à son chef de file, continue sur le thème Dreyfus et jette par dessus bord Jaurès, Clémenceau et leurs amis. « Nul individu, clame-t-il, n'a le droit de s'ériger en chef ou directeur du socialisme, ni de parler en son nom. Le socialisme n'a pas de chefs, et, s'il en avait, il les choisirait parmi ceux qui n'ont jamais servi d'autre cause que la sienne. »

Attrape Jaurès ! Il est vrai que c'est M. Roche, ex-boulangiste militant, qui parle de la sorte. Il se moquait pas mal du socialisme, alors qu'il cramponnait à la queue du cheval noir, acclamant une dictature qui aurait envoyé à Cayenne les socialistes non ralliés ! Son compère Rochefort Brididi, est tout aussi qualifié que lui pour parler de dictature, et il faut vraiment que ces gens-là aient un fier mépris de l'intellect de leurs auditeurs et de leurs lecteurs, pour oser leur tenir un pareil langage.

C'est en colloques de cette nature que s'est passée la journée du 18 mars. Pour la première fois on peut l'appeler une bonne journée, attendu qu'on a fort peu parlé de la Commune et qu'on a beaucoup agrandi la brisure du socialisme.

Excellent travail, à la veille des élections.

On voudrait bien que la Chambre, avant de se séparer, modifiât dans un sens plus logique, la loi de 1881, sur la Presse. M. Flandin a déposé un amendement tendant à substituer au délai de trois jours le délai d'un jour pour l'insertion des réponses, pendant la période électorale. Cela déjouerait les manœuvres dites de la dernière heure, c'est-à-dire les petites infamies qui se perpétrent au moment décisif contre un candidat. La Chambre ne manquera certainement pas d'adopter cet amendement qui l'intéresse tout particulièrement.

Mais, du même coup, on lui demande de nettoyer un peu cette loi de 1881, de certaines crasses qui y sont demeurées. Un tribunal ne vient-il pas de décider que la pres-

cription de trois mois s'appliquait à l'usage du droit de réponse, mais non à ce droit lui-même, lequel ne pouvait être prescrit que par trente ans ? De telle sorte que si vous avez écrit une réponse à un journal, et que ce journal en ait refusé l'insertion au bout de trois mois vous serez désarmé ; mais que, si vous n'avez rien écrit du tout, pendant trente années votre droit se conservera intact, comme vin en bouteille, s'améliorant peut être avec le temps !

Cette situation bizarre, n'existe que par une omission dans le texte. Il n'en coûtera que peu de mots pour la modifier. La Chambre aura sans doute assez de force pour le faire.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars

M. Chiché demande à interpellier le ministre de la Justice sur un acte d'appel exercé par le procureur général d'Amiens contre un jugement du tribunal de Château-Thierry acquittant une femme qui avait pris un pain chez le boulanger.

Par 304 voix contre 146, la Chambre décide que l'interpellation sera discutée après l'arrêt de la Cour.

L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur la proposition Goblet ayant pour but le rétablissement du scrutin de liste. Après une discussion entre MM. Goblet et Barthou le passage à la discussion des articles est repoussé par 355 voix contre 174.

La Chambre aborde ensuite la première délibération du projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales d'après le dernier recensement.

On passe à la discussion de l'article unique de la loi. M. du Pèrier de Larsan propose de modifier la rédaction de cet article, mais sa proposition n'est pas adoptée.

M. Ricard demande alors qu'on ajoute les conseillers de préfecture et les juges de paix à la liste de ceux qui ont besoin d'avoir quitté leurs fonctions depuis 6 mois pour pouvoir être candidats aux élections. Cet amendement est pris en considération par 269 voix contre 245.

Sénat

Séance du 19 mars

On continue la discussion sur le projet de loi relatif aux responsabilités qu'entraînent les accidents du travail.

Sur l'article 20, M. Grimard développe un amendement qui est combattu par M. Boucher et repoussé par 204 voix contre 30. L'article 20 est alors adopté dans son ensemble avec une modification proposée par M. Félix Martin et acceptée par la commission.

Un amendement soutenu par MM. Poirrier, et Félix Martin, combattu par MM. Thévenet et Boucher est repoussé par 175 voix contre 53.

Enfin une modification de MM. Isaac et Thévenet pour dire qu'un règlement d'administration appliquera la présente loi en Algérie et dans les Colonies est adoptée.

L'ensemble est ensuite voté et la séance est levée.

Séance du 21 mars

M. Morel dépose au nom de la commission des finances son rapport sur le budget de 1898. Ce rapport sera imprimé et distribué.

Le Sénat aborde ensuite la discussion de la proposition de loi relative à la répression des violences commises envers des enfants.

Les six premiers articles sont adoptés. L'article 7 donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part M. Leporché, M. Bérenger, M. de Sal. La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement secondaire classique et moderne
Les réformes à introduire dans l'enseigne-

ment secondaire ont fait couler des flots d'encre et des universitaires distingués ont fait campagne à diverses reprises, pour montrer que beaucoup d'élèves de nos lycées perdaient leur temps à apprendre le grec et le latin, alors que pour eux les langues vivantes, l'allemand ou l'anglais, les sciences, l'histoire, la géographie, auraient une plus grande utilité.

Quand on a organisé, il y a plusieurs années, l'enseignement moderne, on a voulu donner satisfaction à ces vœux si légitimes d'une partie de la nation qui demandait pour ses enfants, non pas la haute culture intellectuelle qui ne convient qu'à une élite, mais des connaissances pratiques plus immédiatement utilisables en histoire, géographie et langues vivantes.

Quelques publicistes avaient même demandé que des lycées spéciaux fussent consacrés aux élèves qui continuaient à faire leurs humanités et que dans les autres l'enseignement devint ce qu'on est convenu d'appeler « moderne ». Si leur opinion n'a pas encore prévalu, on s'accorde à reconnaître qu'elle est fondée en principe et peut-être le jour viendra où l'on verra dans l'université deux sortes d'établissements : les uns pour l'enseignement moderne, les autres pour l'enseignement classique.

Il y a à peine quinze jours qu'un ancien universitaire distingué, Jules Lemaître, exprimait son opinion, à ce sujet, dans un grand journal parisien et demandait que la plupart des lycées actuels devinssent des lycées d'enseignement moderne.

Il demandait aussi que cet enseignement jouît des mêmes avantages que l'enseignement classique et qu'il pût donner accès à l'école de médecine et de droit. Enfin, attaquant de front le baccalauréat, il n'hésitait pas à en demander la suppression, déclarant que des notes et des certificats d'études délivrés, donnés par les chefs d'établissement sont plus concluants que des diplômes où la part du hasard est fort grande.

Il convient de dire que les réformes demandées par M. Jules Lemaître sont vivement désirées par une foule de bons esprits. Le baccalauréat n'a plus l'importance qu'il avait jadis et l'on sait bien qu'il ne mérite pas tout le respect qu'on a eu pour lui. Sa suppression n'est plus qu'une affaire de temps, et les études n'iront pas plus mal le jour où il disparaîtra. Un examen d'entrée le remplacera dans les écoles spéciales où il est encore utile de le produire pour être candidat.

Quant à la suppression du grec et du latin dans certains lycées, elle s'imposera le jour où l'on ne verra plus faire de ces maisons d'éducation de simples « usines à diplômes », mais bien donner des connaissances pratiques, telles que les demandent les futurs négociants, industriels ou agriculteurs désireux d'être bien armés dans la lutte pour la vie.

S'il est utile de conserver l'étude des langues anciennes dans certains lycées et de donner aux anciennes humanités toute leur force, il faut que cette culture s'adresse seulement aux enfants bien doués et à ceux surtout dont les familles sont dans une situation de fortune suffisante pour consacrer leur fils au culte désintéressé des belles-lettres qui, comme on le sait, rapportent bien peu en espèces sonnantes, à l'heure actuelle.

Nous nous écartons de l'idée de M. Lemaître quand il demande que l'enseignement moderne ouvre toutes les carrières aux jeunes gens. Pour nous, nous voudrions que les fonctions de l'enseignement (partie des lettres), les facultés de droit, les écoles de médecine ne soient ouvertes, comme elles le

sont actuellement, qu'aux jeunes gens ayant suivi l'enseignement classique. Il nous semble que dans ces carrières, l'étude des langues anciennes s'impose, à cause non seulement de la gymnastique intellectuelle qu'elles nécessitent, mais aussi à cause des emprunts que l'on peut faire aux sérieux travaux des anciens, dans tous ces domaines.

En terminant, on nous permettra tout de même de constater qu'il est piquant de voir des universitaires pourris d'antiquité et nourris dès l'enfance de grec et de latin, venir les premiers porter aux langues anciennes les plus rudes coups. *Tu quoque, fili !!*

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

A l'Élysée

Le président de la République a reçu le procureur général d'Agen.

M. le marquis de Barbentane, vice-président de la Société hippique française, est venu informer le président de la République de l'ouverture du concours hippique et l'inviter à assister à l'une de ses réunions.

Conseil d'arrondissement

L'Officiel publie un décret portant dissolution du Conseil municipal de Rosis (Hérault).

Election sénatoriale du Tarn

Troisième tour

MM. Savary, radical, 373 voix (élu) ; Boularan, opportuniste, 220 ; Farssac, conservateur catholique, 120.

Ce résultat, accueilli par les cris répétés de : « Vive la République ! » donne lieu à une manifestation enthousiaste.

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Pajol, sénateur inamovible décédé.

Election au conseil général

Canton de Clerval (Doubs). — MM. Simon et Wedey, républicains, ont obtenu respectivement 685 et 644 voix contre 447 à M. Vernier.

Il y a ballottage.

Elections municipales de Cauderan

La liste Caffin a été élue tout entière ; les candidats qui la composaient avaient arboré le drapeau de la concentration républicaine.

Mobilisation de la flotte

Le préfet maritime, l'amiral commandant l'escadre et les autorités de l'arsenal ont été très satisfaits de l'exercice de mobilisation. Il résulte des impressions recueillies que la nouvelle organisation des magasins a parfaitement fonctionné.

Banquet démocratique

A Dreux M. Bazille a fait dimanche une conférence au théâtre.

Le soir un banquet de 150 couverts a été servi, sous la présidence de M. Gustave Rivet député.

Manifestation démocratique

M. Bourgeois a prononcé à Tours un éloquent discours politique. Les auditeurs se sont séparés aux cris de : « Vive Bourgeois, vive la République ».

Arrestation de Max Régis

M. Max Régis, directeur de l'Antijuif, était convoqué chez M. Lecomte, juge d'instruction, pour être confronté avec M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires, venu de Paris pour témoigner des

paroles attribuées à M. Max Régis dans le discours qu'il prononça lors du meeting antisémite de la salle Chaynes, à Paris.

M. Martin ayant fait une déposition révélant des faits écrasants pour M. Max Régis, le directeur de l'Antijuif a été arrêté immédiatement.

Jugement équitable

C'est une révolution que le jugement du tribunal de Château-Thierry, acquittant une malheureuse jeune femme, qui obligée de faire vivre son enfant et sa vieille mère et n'ayant pas mangé elle-même depuis trente-six heures, avait dérobé un pain à la devanture d'une boulangerie. Certains comités politiques, comme le comité républicain socialiste progressiste du 4^e arrondissement, en demandant l'affichage à demeure dans les prétoires de tous les tribunaux.

L'acquitté

L'acquitté de Château-Thierry continue à faire noircir du papier. La République française est allée si loin dans ses critiques que le président du tribunal de Château-Thierry s'est vu dans l'obligation de lui adresser une lettre rectificative, dont voici le passage essentiel :

« Immédiatement après avoir prononcé l'acquitté de Mlle Ménard, j'ai invité l'huissier de service à ne pas lui laisser quitter le palais et à l'amener directement dans mon cabinet après l'audience. Là, à l'insu de tout le monde et même de tous mes collègues, qui vont l'apprendre par cette lettre, j'ai remis à Mlle Ménard, seule avec moi, un petit secours en rapport avec ma très ordinaire situation de fortune, lui faisant promettre non seulement le secret sur ce modeste don, mais aussi d'aller, le soir même, désintéresser le boulanger, ce qu'elle a fait, et d'employer le reliquat aux besoins de sa famille. Tout ceci indépendamment, bien entendu, d'une souscription collective faite postérieurement entre tous les membres du tribunal et qui lui sera remise avec tant d'autres, aussitôt qu'elle pourra se présenter devant moi.

« Vous le voyez, monsieur, j'ai agi avec tant de discrétion que les amis de Château-Thierry ou du département de l'Aisne qui vous renseignent ne l'ont même pas su. Dans tout cela, je n'ai qu'un regret, c'est que le reproche que vous m'avez adressé m'ait contraint, sous peine de passer pour un cœur endurci, de vous faire savoir ce que j'aurais voulu garder pour la seule satisfaction de ma conscience. »

La République française n'a pas inséré cette réponse. On peut juger par cet exemple des sentiments de générosité et de bonne foi qui animent les rédacteurs de ce journal.

Les secours dans les gares

MM. Rolland, Cornil, Bourgeat, Pozzi et Léon Labbé, présenteront, au cours de la discussion du budget de 1898, une demande de crédit de 6,000 francs, en vue de permettre à M. le ministre des travaux publics, d'assurer le service d'inspection des boîtes

et appareils de secours dans les gares de chemins de fer et les trains de voyageurs.

Un coup de main à Madagascar

Poste français attaqué

La Patrie reçoit la dépêche suivante : Le poste d'Ambiky-Menabé a été attaqué par 400 Sakalaves. Ils ont été repoussés et ont perdu 53 hommes.

De notre côté nous n'avons eu aucune perte. L'effet produit est considérable. De nombreux indigènes font leur soumission.

Les Juifs à Alger

D'après une correspondance de Fez adressée à la Dépêche algérienne, une troupe d'Arabes de Guiyata s'est introduite dans le quartier des juifs, à Taza, village situé à trois ou quatre jours de marche de Fez.

Dans ce quartier, les Arabes ont pillé les magasins juifs, dérobant de l'argent, des marchandises, sans protestations ni intervention des autorités marocaines.

Puis, ils ont enlevé deux jeunes femmes israélites, choisies parmi les plus jolies probablement, pour obtenir une grosse rançon ou offrir ces captives à quelque pacha ou cherif. Des israélites de Taza ont réclamé la protection de leurs coreligionnaires de Fez. Ceux-ci ont porté plainte au gouverneur, Mouley-Arafa.

Etudiants allemands en Italie

L'excursion des étudiants allemands en Italie a été marquée à Pise par un incident assez grave. Les étudiants et les autorités de Pise avaient déjà fait de grands préparatifs pour les recevoir, lorsqu'un article paru dans la Tribuna accusa les allemands qui parcouraient l'Italie de n'être que de faux étudiants.

On décommanda aussitôt les préparatifs et les étudiants furent accueillis à la gare par des coups de sifflet et des injures.

Informés des motifs de cette réception à laquelle ils ne s'attendaient pas, les étudiants montrèrent au recteur leurs diplômes.

Celui-ci parvint à les persuader de ne pas quitter Pise immédiatement. Ils consentirent à s'arrêter quelques heures, mais leur visite se ressentit des fâcheux incidents qui en avaient marqué le début.

M. Crispi

La motion de censure politique portée contre M. Crispi par la commission de la Chambre, à l'occasion de ses rapports avec la Banque de Naples, excite une vive émotion.

Les partisans de l'ex-premier ministre estiment que la commission a dépassé ses pouvoirs.

Les adversaires de Crispi, sans chanter victoire, félicitent la commission de son courage et de son impartialité. Ils font remarquer, en outre, que la censure proposée contre Crispi a été adoptée par la commission à l'unanimité; or, dans cette commission, il y avait deux partisans de Crispi;

pour eux, c'est une condamnation morale dont Crispi ne pourra jamais se relever.

Un Chef de police assassiné

Suivant une dépêche de Constantinople au Daily Chronicle, le chef de la police de Bitlis, en Arménie, a été assassiné. Les chrétiens sont dans la terreur, craignant qu'on ne les accuse de ce crime et qu'on ne leur en fasse payer les conséquences.

Arrivée de Cyvoct à Paris

Cyvoct est arrivé à Paris. Un grand nombre d'amis politiques du gracié se trouvaient à la gare ainsi que des journalistes. On s'est aussitôt rendu au vin d'honneur offert au candidat par le comité électoral du treizième arrondissement, à la salle Vianey, avenue Ledru-Rollin.

De nombreux orateurs socialistes ont pris la parole.

Sans Vergogne

Sous la rubrique : « Capitaux », le Figaro publie l'annonce que voici :

« Républicain ayant chance de battre deux radicaux-socialistes aux prochaines élections législatives, demande un commanditaire. Poste restante, Bordeaux. »

A la bonne heure, voilà au moins un opportuniste qui ne met pas son drapeau dans la poche, en avançant que son élection n'est qu'une entreprise commerciale !

Le Fils du Bourreau

Relevé parmi les publications de mariages affichées à la mairie du 16^e arrondissement celui de M. Anatole-Joseph-François Deibler, rentier, demeurant 39, rue de Billancourt, et de Mlle Rosalie Rogis, sans profession, demeurant 141, avenue de Versailles.

Premier aide de son père, M. François Deibler succédera vraisemblablement à « Monsieur de Paris », lorsque celui-ci prendra sa retraite.

CHRONIQUE LOCALE

Avant la bataille

La Patrie donne l'appréciation suivante du discours que M. Léon Bourgeois a prononcé dimanche à Tours.

Cette appréciation fait honneur aux rédacteurs de la Patrie et prouve qu'il y a en eux ce qui manque chez beaucoup de nos confrères, le souci de la Justice et de l'impartialité.

Le discours-programme prononcé par M. Léon Bourgeois, au banquet du Théâtre-Français à Tours, a des sonorités de clairon qui annoncent la bataille prochaine.

Il est certain que chacun se préoccupe maintenant de prendre ses positions pour engager clairement le combat devant le suffrage universel.

« A l'heure de la bataille définitive, s'écrie l'ancien président du conseil, les drapeaux reprendront leur couleur définitive. »

Pour lui, le programme du parti radical;

dont il est le leader, contient trois points principaux : la réforme parlementaire, les lois de prévoyance et la réforme financière. C'est en d'autres termes la défense de la révision et de l'impôt progressif sur le revenu que présente sous des vocables plus généraux M. Léon Bourgeois.

« Il n'y a pas de vraie République, s'écrie-t-il en terminant, s'il n'y a pas d'égalité sociale. Soyons pour la liberté de l'esprit contre toutes les ignorances, pour la tolérance contre tous les égoïsmes. »

Eloquente péroraison à laquelle ne peuvent manquer de se railler ceux-là même qui ne partagent pas toutes les opinions politiques de M. Bourgeois.

Le service de deux ans

On vient de distribuer à la Chambre le projet de loi dont nous avons parlé, relatif à la réduction du service militaire à deux ans.

Parmi les députés qui ont signé cette proposition, nous relevons le nom de M. Vival. M. Vival est le seul député du département du Lot qui ait signé la proposition en question.

Nous lui adressons nos compliments.

Juges de paix

Sont nommés juges de paix dans le département du Lot :

M. Grépon, à Lauzès.

M. Pons, à Vayrac.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résumant la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

LE COCHER 606

Première partie

IX

LES DÉCEPTIONS DE M. ANATOLE TIRET

Levignan remarqua un jeune homme fort bien mis qui allait et venait sur le trottoir devant la boutique.

— Tiens, pensait-il, c'est le jour des rencontres !

Quant à l'américain, il se tint immobile au fond de la voiture pendant tout le temps que Marie passa dans le magasin. A sa sortie, elle fut abordée par Anatole et revint à petits pas avec lui vers le boulevard. La voiture fut alors agitée à l'intérieur, et la voix de William cria au cocher :

— Suivez-les !

Il ajouta quelques mots d'explication, mais Levignan n'en avait pas besoin.

Il roula doucement, lentement, le long du trottoir, à la suite des deux jeunes gens qui semblaient très occupés à causer ensemble. Au boulevard, ceux-ci tournèrent à gauche. Un encombrement de voitures fit perdre leur

piste au cocher.

— A gauche et en arrière ! ordonna de nouveau la voix de l'intérieur.

— Que veut-il, celui-là ? pensa Levignan.

Mais cette indication le remit dans la bonne voie. Il parvint à raser le trottoir du boulevard des Italiens, précisément à l'endroit où Marie Favrot faisait ses adieux à son compagnon.

— Nous n'en saurons pas davantage pour ça ! soupira le cocher.

Il se trompait. En s'éloignant d'Anatole, Marie fit un faux pas et poussa un cri. Elle venait de se luxer le pied. Elle essaya de marcher. Cet essai fut suivi d'un gémissement. Le jeune homme l'engagea aussitôt à prendre une voiture, en même temps qu'il lui offrait son bras pour y monter.

— Je pense bien qu'elle n'acceptera pas se dit Levignan. Sans ce maudit étranger qui est dans ma voiture, je...

Marie se défendait faiblement. Son pied lui causait une vive souffrance. Cependant elle reusait et cherchait à raffermir sa marche.

— C'est impossible ! impossible ! répétait Anatole, vous augmentez le mal.

Et il l'entraînait toujours.

La portière de la voiture de Levignan s'ouvrit alors avec violence. William sauta sur le trottoir, et tendant au cocher une pièce de cent sous :

— Ramenez, cette jeune fille dans votre voiture, ce sera plus convenable.

Levignan n'attendit pas la fin de cette phrase. Il était déjà à terre et auprès de Marie.

Quand Tiret le reconnut, il sursauta.

— J'ai raison, n'est-ce pas, monsieur Levignan ? Ma cousine vient de se blesser, elle ne peut pas rentrer à pied chez elle ?

— Précisément je l'ai vue et je l'emmène.

— Mais j'ai arrêté une voiture pour elle, essayait-il de protester ; il ne faut pas que vous perdiez votre temps, mon brave monsieur Levignan.

Les yeux perçants de l'américain se fixèrent sur Anatole. Il s'était avancé et sans souffler mot, il fit un signe à son frère.

Tiret stupéfié de la rencontre, lâcha le bras de Marie.

Et William, se penchant à son oreille murmura :

— Je vous prie de ne plus toucher à cette enfant !

Levignan portait presque Marie dans ses bras ; il la plaça délicatement sur les coussins du fiacre.

William le suivit du regard.

— Merci, monsieur, lui dit-elle à voix basse avec son plus gracieux sourire, au moment où la voiture se mettait en marche.

A son retour rue de Navarin, Marie se trouvait déjà mieux. Au milieu des empresses et des exclamations de madame Favrot, étonnée de voir sa nièce revenir en voiture comme elle était partie.

— Vous savez, dit Marie bas au cocher c'était mon original. Il me suivait silencieusement depuis le passage. C'est drôle, n'est-ce pas ?

— En effet, c'est drôle ! répéta Levignan

pensif.

Pendant ce temps, Anatole rentrait chez son père, rue du Faubourg-Saint-Honoré, dans une colère indicible. Il voyait ses plans déjoués, son frère lui paraissait décidé à s'interposer constamment entre l'objet de sa convoitise.

— Mon père, dit-il à M. Tiret, William Johnson se moque de nous.

L'ancien négociant était plongé dans ses comptes. Il venait de constater une fois de plus un déficit dans sa caisse. Comme il ne confiait sa clef qu'à son fils, chargé de le représenter en bien des occasions, il ne pouvait accuser que lui. Ce fut donc d'un air très indifférent qu'il répondit :

— Où prends-tu cela ?

Le jeune homme se mit à raconter avec volubilité et tout à son avantage la scène du boulevard.

— Cet homme est un misérable poursuivit-il. Il m'a menacé, il a effleuré mon bras gauche d'une balle. Il s'arroge le droit de régler ma conduite comme je ne le permettrai à personne... et il semblerait mon père, que vous l'approuvez !

— Cela dépend, répondit tranquillement M. Tiret.

— S'il en est ainsi, je vous jure que j'aurais raison de lui et de la sottise conquête qu'il prétend m'enlever ?... Je m'en soucie un peu, au fond, de cette petite fille... Ce qui m'a touché c'est sa misère... Mais maintenant.

(A suivre).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

M. Dubert, propriétaire des houillères du Lot, présenté par MM. Greil et Daynard, et M. l'abbé Faret, vicaire de Saint-Urcisse, à Cahors, présenté par MM. Valette et Larnaudie, demandent à faire partie de la Société, le premier à titre de membre correspondant, le second comme membre résidant. Aux termes des statuts, leur élection est renvoyée à la prochaine séance.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le dernier Bulletin de la Société archéologique de Périgord, une notice nécrologique sur M. le chanoine Pergot, né à Praysac (Lot) en 1811, et mort récemment curé-doyen de Terrasson, du diocèse de Périgueux. M. Pergot avait traduit du latin le *Transitus animæ* (passage de l'âme), de notre compatriote, M. de Besombes, de Saint Génès et publié de nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont trait à l'histoire du Quercy.

Au nom de M. Taillefer, M. Greil donne lecture d'une Note pour l'histoire du Collège de Rhodéz, de l'Université de Cahors. C'est le compte-rendu d'une assemblée tenue le 6 juillet 1684, sous la présidence de M. Jean-Pierre de Roaldès, prieur, par un certain nombre « d'anciens collégiats dudit collège », pour nommer des délégués chargés « d'affermir les fruits décimaux de St-Pierre-Dalmayrac, et les autres rentes que le dit collège jouit dans Lauzerte, Montcuq et Saint-Pantaléon ». M. Jean-Pierre de Roaldès, prieur, et M. Jean Perboyre, collégiate, furent délégués à cet effet.

M. l'abbé Gary lit un article publié par M. Maratnech dans l'*Express du Midi* sous ce titre : « Champollion inconnu ». L'auteur de cet article s'est inspiré d'un ouvrage récent de M. de la Brière qui a révélé au public, entre autres documents inédits sur la jeunesse de notre illustre compatriote, une série de lettres du plus haut intérêt, écrites à l'âge de 13 ans par Jean-François Champollion-Figeac, à son frère aîné Jacques-Joseph.

M. Greil lit la partie du manuscrit : *Estats du monastère de filles religieuses du diocèse de Cahors*, qui concerne le couvent d'Espagnac.

Fêtes de Pâques 1898

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 21 Avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2, pendant la période du Samedi 2 avril inclus au Mercredi 20 Avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 21 Avril.

CAHORS

Circonscriptions électorales

On a pu voir dans le compte-rendu de la

séance du 21 mars à la Chambre, que la proposition de M. du Périer de Larsan a été repoussée.

Comme nous l'avions maintes fois fait prévoir, nous n'aurons donc à Cahors qu'une seule circonscription et par suite qu'un seul député.

Il importe aux républicains de se grouper sans délai, afin d'empêcher les réactionnaires de triompher dans notre département, même ceux-là qui se cachent derrière l'épithète de républicains.

COUP DE MASSUE

Nos lecteurs se souviennent sans doute d'une question que nous avons adressée dans notre journal à M. Rey, au sujet d'un pacte qui aurait été conclu entre lui et M. Bourdin.

Tout en démentant l'existence de ce pacte, M. Munin-Bourdin, prenant les devants, affirmait qu'il pourrait se désister en faveur de M. Rey.

Mais ce dernier, dans une lettre que nous avons publiée la semaine dernière, déclare ne vouloir se désister, le cas échéant, « qu'en faveur d'un républicain de la veille. » M. Bourdin ne saurait donc être celui-là.

Nous félicitons M. Rey de son attitude en cette circonstance.

Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper l'un de nos meilleurs collaborateurs, M. Jean Parazines. Sa jeune fillette, âgée de 2 ans à peine, vient de succomber à la suite d'une courte maladie.

Nous assurons M. Jean Parazines, si cruellement éprouvé, de la part très grande que nous prenons à sa douleur.

Pisciculture

M. le docteur Jousset de Bellesme, directeur de l'aquarium du Trocadéro, venu à Montauban pour assister au Congrès des présidents des sociétés de pisciculture de la Fédération du Sud-Ouest, doit visiter l'aquarium des allées Fénélon et l'établissement de pisciculture de Cabazac.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 22 mars 1898

Naissances

Alaux Joséphine-Angèle, rue Lastié, 1.
Dablanc Ernest, rue Brives, 38.

Publications de Mariages

Freiche Frédéric, employé et Serres Espérie, fille de service.

Décès

Parazines Louise-Jeanne-Henriette, 21 mois, rue Fénélon, 11.
Cambar Emile-Georges, 9 mois, impasse St-Urcisse, 4.
Pons Arnaud, pépiniériste, 88 ans, rue Ste-Claire.

Arrondissement de Cahors

PUV-L'ÈVÈQUE. — Concours général agricole de Paris. — Nous relevons parmi

les lauréats le nom de M. Henri Lacoste, viticulteur : diplôme de médaille d'or.

SAINT-CYPRIEN. — Incendie. — Dernièrement un incendie éclatait à Cap-de-Pech, commune de Saint-Cyprien, canton de Montcuq, dans une grange dépendant d'une métairie de M. Bousquet. Les bestiaux ont pu être sauvés, mais malgré la promptitude et l'énergie des secours, presque tout l'immeuble et une quantité considérable de fourrage sont devenus la proie des flammes.

Les dégâts, purement matériels, évalués à 3 000 francs, sont couverts par une assurance.

On ignore les causes du sinistre

FONTANES. — Election. — M. Jean-Antoine Cazes, a été élu, dimanche, conseiller municipal, en remplacement de M. Dagès, maire, décédé.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Le cimetière (suite). — La plupart des familles tiendraient à avoir un caveau personnel ; avec une si petite étendue, cela leur est impossible, le champ se trouvant trop petit. Dans le nouveau, il leur serait possible de remédier à cet état de choses, et ainsi faisant, on donnerait satisfaction à toutes ces familles qui tiennent à occuper la même place au champ du repos.

En terminant, on nous permettra de faire remarquer qu'il y a urgence à se mettre à l'œuvre, car si d'aucuns veulent bien se reporter en arrière de quelques années seulement, alors que notre municipalité était presque totalement républicaine, il fut question de ce projet. Mais, hélas ! que de vives critiques s'élevèrent alors et que de malédictions contre cette pauvre municipalité ; et, détail curieux, ceux-là même qui élevaient leurs critiques contre elle, sont pour la plupart ceux qui aujourd'hui sont les plus portés à défendre ce projet.

Les idées changent parfois !

Devant l'obstruction organisée on fut obligé d'abandonner ce projet qui se reprend aujourd'hui. Souhaitons tous très sincèrement qu'il n'en soit pas comme jadis ; que ce qui est commencé — s'il y a quelque chose de fait — se continue bien vite afin qu'aux prochaines élections nous puissions dire... le contraire des autres fois. Enfin... nos modérés ont fait quelque chose !..

SAINT-CIRQ-LAPIOPE. — Attentat. — On nous annonce que mercredi soir vers les onze heures, un individu jusqu'ici inconnu, a tiré un coup de fusil contre la fenêtre d'habitation du sieur Gasc, cultivateur au causerie de Saint-Cirq-Lapopie. Gasc était couché ainsi que sa famille.

Les projectiles, ont entièrement brisé les carreaux et pénétré dans la maison, sans heureusement atteindre personne.

La justice informe activement à l'effet de découvrir l'auteur de cet attentat.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Arrestation. — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation un Prussien, qui a déclaré se nommer Laurentz, être né à Strasbourg, âgé de vingt-quatre ans, Laurentz a été mis à la disposition du parquet qui l'a fait écrouer.

— Tribunal correctionnel. — Le nommé Alfred Charrié, qui a déjà subi vingt-huit condamnations pour vagabondage, est condamné de nouveau à un mois d'emprisonnement pour le même délit.

— Le tribunal inflige, par défaut, six mois de prison au nommé Louis Dupont, de Teyssieu, prévenu d'abus de confiance.

— Henri Ribeyrolles, d'Aynac, est gratifié de trois jours de prison pour coups et blessures.

— Camille Tabournel, de Figeac, est prévenu : 1° De vol au préjudice de Léopard ; 2° de tentative de vol au préjudice de Cassan ; 3° de vol au préjudice de Fau.

Grâce à l'éloquente plaidoirie de M° Pérès, il en est quitte avec six mois d'emprisonnement.

— Le tribunal prononce deux condamnations pour délit de chasse en temps prohibé : 50 francs d'amende.

GORSES. — Chien enragé. — Un chien de grande taille, atteint d'hydrophobie, vient d'être tué au moulin de Lantuéjoul, commune de Gorses.

Chez nos voisins

Recteur

M. Benoist, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, est nommé recteur de l'Université de Grenoble en remplacement de M. Zeller, nommé à Clermont.

BULLETIN FINANCIER

Tant que la question de la réorganisation du marché ne sera pas définitivement tranchée, les affaires ne reprendront pas l'activité à laquelle on est en droit de s'attendre à cette époque de l'année, et la tenue des cours restera forcément hésitante.

Le 3 0/0 se traite à 103,22 ; le 3 1/2 0/0 à 107,10.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 668, le Crédit Lyonnais à 861, le Comptoir National d'Escompte à 591 et la Société Générale à 542.

Le Suez cote 3491.
Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 478.

Les actions Bec-Auer sont en hausse à 719.
Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont fermes à 335. Les actions Chaussures « Incroyable » s'avancent à 201.

En banque les actions Société Continentale d'Automobiles sont demandées à 126.

L'Assurance sur la Vie
La Nationale-Vie est souvent désignée par les tribunaux pour les constitutions de rentes viagères. Elle a été choisie par le Comité chargé de la répartition des secours aux victimes et sauveteurs de l'incendie du Bazar de la Charité.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

VII

On n'y avait pas ajouté foi.

Le mariage avec Juana, dont on ignorait les origines et les antécédents et qu'on savait avoir été sa maîtresse, avait fait plus de tort à Samuel — aussi c'était là la vraie cause de son expatriation... Juana, qui voulait être prise au sérieux, avait vu qu'elle ne forcerait jamais les portes des salons de Londres et elle avait excité son mari à partir.

Quand à la ruine prétendue de Samuel, elle était aussi fautive que le reste. Ce qui y avait fait croire la domesticité, c'était la hâte avec laquelle leur maître avait réalisé ses biens ; mais l'aîné des Moore était riche, sa fortune s'était même accrue considérablement depuis son arrivée en France, et la maison Burke et Co, créée par lui, dirigée par lui à l'angle de

la rue de la Paix et de la place Vendôme, était une de celles dont le crédit était le mieux assis sur la place.

Ce nom de Burke, mis en vedette sur l'édifice, était le nom du fameux docteur noir dont nous avons parlé, Samuel n'ayant pas voulu mêler son nom à des tripotages financiers. Le docteur Burke, du reste, était son associé ; mais il avait continué à habiter Londres, où la maison avait une succursale qu'il dirigeait. Dans la haute société de la Cité, tout le monde savait que Samuel Moore était l'associé et le commanditaire du docteur Burke, et le crédit de la Banque ne faisait qu'y gagner.

Samuel était, du reste, très considéré par la colonie anglaise établie à Paris... Ses compatriotes de passage en France l'avaient en très haute estime, et sa femme, mistress Moore tenue si sévèrement à l'écart à Londres, était accueillie à Paris dans les salons les plus puritains.

L'ambassade l'invitait à ses soirées. Juana était donc au comble de ses vœux.

Telle était la situation réelle, à Paris, du frère de Thomas, situation que le restaurateur n'avait pas pu lui dire et qu'il ne connaissait pas.

Pour Samuel et Juana, maintenant indissolublement unis, le passé était oublié.

Le nom du jeune frère qu'ils croyaient enseveli pour jamais dans les oubliettes du docteur Burke, comme ils appelaient l'établissement de ce dernier, ne venait jamais même sur leur lèvres... C'était si loin et ils étaient si haut !

Du reste, ils s'inquiétaient peu de la vie ou de la mort de Thomas. Le docteur avait pris de telles précautions qu'ils n'avaient rien à craindre, même si le malheureux parvenait à s'échapper.

Pour la société, le plus jeune des Moore était réellement disparu, mort. En entrant dans l'établissement du docteur, Thomas avait perdu son état civil, son existence légale. Il avait été écroué sous le nom d'un fou furieux qui était mort subitement au moment même de son entrée dans la maison de santé et dont on avait fait disparaître le cadavre.

Thomas Moore était donc devenu, sans le savoir, à partir du jour de son admission dans l'hospice, James Myler, un fou des plus dangereux, à peu près du même âge que lui et qui avait été confié au docteur Burke.

La manie de James Myler était de se faire passer pour une foule de personnages imaginaires dont le souvenir hantait son cerveau. Il se croyait, disait le docteur, devenu Thomas Moore, qu'il avait peut-être connu, et ce devait être sa dernière incarnation.

La prédiction se réalisa, comme on le devine, ce qui donne une haute idée du savoir de Burke.

Le jour où Thomas Moore s'enfuit de l'établissement du docteur, ainsi que nous l'avons raconté, ce ne fut pas Thomas Moore qui partit, mais James Myler, James Myler le fou furieux, qu'on avait le plus grand intérêt à reprendre et pour la capture duquel Burke pouvait requérir la force publique.

Néanmoins, quand on vint lui annoncer la

fuite du prétendu James Myler, il fut pris d'une grande inquiétude pour lui et ses complices. Il courut prévenir le chef de la police, fit publier des notes dans les journaux, et pendant quelques jours, Londres tout entier fut en émoi... On racontait des détails terrifiants sur l'évadé, sur James Myler, et chacun tremblait, craignant de se trouver tout à coup en face de lui, au coin d'une rue.

C'était le docteur Burke lui-même qui augmentait la terreur par les renseignements qu'il faisait lancer dans le public.

Pendant quelques jours, toute la police fut sur pied, mais sans résultat.

James Myler ou plutôt Thomas Moore restait introuvable.

Le signalement que l'on avait donné de lui n'avait servi qu'à dérouter les recherches, car on sait que notre héros avait fait couper sa barbe aussitôt après sa fuite.

Au bout de quelques jours, le docteur Burke ne douta plus que son ancien prisonnier n'eût quitté Londres et même l'Angleterre, Thomas avait dû chercher à gagner la France, d'abord pour se soustraire aux poursuites dont il pourrait être l'objet, ensuite pour tâcher de retrouver celle qu'il avait laissée à Paris et dont il n'avait jamais cessé de parler, lui avaient dit les gardiens.

C'était de Paris que pouvait venir le danger... Burke partit pour Paris presque à la suite de notre héros... muni de tous les papiers nécessaires pour faire arrêter James Myler, se prétendant Thomas Moore et le faire extradier. (A suivre.)

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	103 80	103 80
3 0/0 amortissable	102 20	102 72
3 1/2 0/0 1894	106 90	106 97
Tunis, obl. 3 0/0 1892	503	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	90 75	—
Madagascar 6 0/0, 1887	91 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	113	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	105 50	—
Egypte unifiée (500 fr.)	109 70	—
— Daira-Sanieh (20f r ^{te})	106 75	—
— Privilégiée (500 f cap.)	105 80	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extr. (40 p.)	59 05	59 35
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	104 20	104 15
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	94 57	94 55
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	20 10	—
Roumain 5 0/0 1875	105 50	—
Russie 4 0/0 1867-69	104 60	—
— 4 0/0 1880	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	105 30	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	97 35	97 30
— 3 1/2 0/0 1894	101 15	101 85
Turc, série D	22 32	22 42
Ottomanes priorité (500 f)	474 50	473
Douanes ottomanes (500 f)	—	—
Banque de France	3510	—
Banque Paris et Pays-Bas	928	—
Comptoir national d'escompte	599 50	598
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	663	—
Crédit indust. et commercial	604	—
Crédit lyonnais	858	857
Société de Crédit mobilier	50	—
Société générale	543	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME
Chemins de fer département. (t. bleus)	469	—
— (t. rouges)	469	—
Est-Algérien, 3 0/0	475	—
Est, 3 0/0	483	—
— nouvelles, 3 0/0	485	—
Midi, 3 0/0	483	—
— nouvelles, 3 0/0	487 50	—
Nord, 3 0/0	483 75	—
— nouvelles, 3 0/0	492 25	—
Orléans, 3 0/0	482	—
— 1884, 3 0/0	488	—
Ouest, 3 0/0	482 50	—
— nouvelles, 3 0/0	488 25	—
Ouest-Algérien, 3 0/0	477 50	—
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion)	481 25	—
— nouvelles, 3 0/0	484 25	—
Sud de la France, 3 0/0	470	—
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—	—
— 1865, 4 0/0	571	—
— 1869, 3 0/0	432 50	—
— 1871, 3 0/0	418 50	—
— 1871, quarts remb. à 100 f.	111 50	—
— 1875, 4 0/0	587 50	—
— 1876, 4 0/0	589 50	—
— 1886, 3 0/0	408	—
— 1886, quarts remb. à 100 f.	102	—
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	396	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.	103 50	—
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.	401 75	—

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882
COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire
par **F. VIALA**, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}
Livres de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Une curieuse publication
Au milieu des grandes revues qui se publient actuellement, la *Revue de France* tend de plus en plus à prendre l'une des principales places. Le public qui, maintenant, recherche les éditions élégantes, aux prix abordables assurés le prompt succès de cette coquette publication pleine d'illustrations exquises, de textes inédits signés des principaux écrivains de la politique, de la littérature, des arts et des sciences et qui a, cependant, le mérite appréciable de ne coûter que dix francs par an.
Notre confrère M. Georges Rocher qui dirige avec talent la *Revue de France* a su lui conserver une réelle originalité. C'est la vraie revue littéraire, très éclectique et très vivante où se groupent les talents les plus divers et qu'on considère généralement, non sans raison comme la plus intéressante fondation de ces vingt dernières années.
On trouve la revue dans les principales librairies de France et de l'étranger et dans les bibliothèques des gares. Envoi d'un spécimen contre 15 centimes, adressés 55, Avenue de Labourdonnais, Paris.
En vente à Cahors, Librairie Girma.

La Marche de l'Alliance
Concours musical de l'« Eclair ».
Décision du jury.
Le jury du Concours musical de l'« Eclair » pour la composition d'une marche à grand orchestre dite « Marche de l'Alliance », vient de terminer ses opérations.
Le 17 décembre 1897, après avoir examiné au cours de plusieurs réunions les deux cent quarante-neuf manuscrits envoyés au Concours, le jury présidé par M. Th. Dubois décida que seules les partitions portant la marque F. B. G. 2. G. et la devise *Fac et Spera* seraient réservées pour l'orchestration d'accord avec la direction de l'« Eclair », le jury vota que les quatre primes de cent francs ne devant pas être décernées, le montant en serait reporté sur les deux partitions réservées.
Dans une dernière séance qui vient d'avoir lieu après avoir examiné l'orchestration des deux partitions réservées, le jury a décidé à l'unanimité, de décerner le premier prix de 1,200 fr. à la partition E. B. G. 2. G., œuvre de M. Paul Fouchey compositeur, et le second prix de 600 fr. à M. Th. Sourilas.
L'œuvre de M. Paul Fouchey sera exécutée pour la première fois le 16 mars au Casino de Paris. La partition pour piano sera mise sous peu en vente par l'« Eclair ».
Nous invitons les concurrents qui n'ont pas encore retiré leur partition de vouloir bien le faire avant le 31 mars courant.

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO
La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.
Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AVIS DE LA COMPAGNIE
La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.
Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire

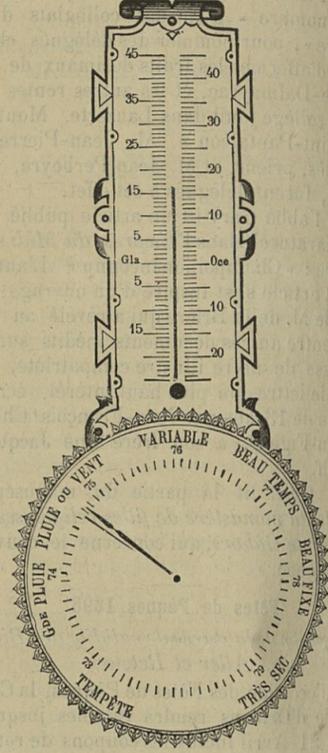
ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.
Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 6.
Id. maxima de la veille : 21.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT est en vente à Cahors :

Chez M. CHAVARROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —
• SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES
MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (GARD)
(ANCIENNE IMPRIMERIE VIGANAISE)
Rue de la Prairie
L'Echo des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
Lettres de faire part de naissance, mariage, décès
BORDERAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Vient de paraître :
10^e ÉDITION DE
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).
S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).